

Conformément à la conception du dialogue social imposé par les contre-réformes

Macron, cette réunion était une information a posteriori de données chiffrées communiquées oralement. L'analyse de ces données* révèle la dangerosité des réformes passées en force tant pour les conditions de travail, pour la justice sociale que pour le fonctionnement des écoles et la qualité des enseignements.



*Les chiffres contenus dans le compte-rendu sont sujet à caution : communiqués oralement ils n'engagent pas l'administration et nous avons peut-être mal entendus.

MOUVEMENT INTRA

Comparatif chiffré 2023/2024	2024	2023
Nombre de participants au mouvement	648	602
Collègues sans affectation à l'issue du mouvement	88	38
Poste resté vacant	1	3
Pourcentage de collègues ayant obtenu leur premier vœu	33%	37%
Pourcentage de collègues affectés hors vœu	67%	59%
Nombre de recours	10 reçus 6 accordés	15 reçus
Nombre de demandes de révisions gracieuses	11 reçus 5 accordées	

34 postes profilés en 2024

dont 18 parus après les résultats du mouvement

NON aux postes à profils

- **De l'opacité au népotisme:** FO avait demandé à savoir le nombre de candidatures pour chacun des 34 postes. Le DASEN a refusé de répondre à cette demande. La volonté de ne pas surcharger les services administratifs en leur imposant le décompte de toutes les candidatures pour les 34 postes s'entend. Reste les doutes persistants sur le caractère arbitraire des choix et sur le caractère factice des appels à candidatures notamment lorsque le nom de l'élu est connu avant les entretiens.
- **Fiche de postes : Beaucoup d'attendus sur les compétences, rien sur la rémunération particulière.** Pour FO la rémunération est une donnée fondamentale d'un poste qui doit être clairement stipulée sur les fiches de poste.
- **STOP aux dysfonctionnements du profilage après le mouvement :** Les collègues nommés libèrent un poste qui aurait dû être pourvu au barème lors du mouvement. Les affectations après le mouvement engendrent des dysfonctionnements dans les écoles où les affectations se font au fil de l'eau. Des collègues non habilités aux fonctions de direction se voient imposer le poste laissé vacant alors que des collègues habilités les avaient sollicités au mouvement. C'est le grand bazar qui ne satisfait personne.

Revendications FO : L'arrêt des postes à profil, la parution de tous les postes au mouvement, l'affectation au barème restent la meilleure façon de lutter contre le népotisme et de garantir le bon fonctionnement du service public.

L'augmentation du nombre de collègues sans affectation et le nombre important d'insatisfaction s'expliquent par un nombre chaque année plus réduit de postes disponibles au mouvement du fait

- Des nombreuses fermetures (57 en 2024).
- Des 1/2 ouvertures qui n'apparaissent pas.
- Des ouvertures sur des postes à profil.
- Des postes à profils qui ne paraissent qu'après le mouvement.
- Des 66 postes bloqués pour les stagiaires, des 11 ETP occupés par des alternants.

Les affectations subies, les affectations tardives ont un coût, celui de la santé des personnels, celui des arrêts maladie, celui des mi-temps thérapeutiques, celui de la baisse de qualité du travail effectué et des difficultés de fonctionnement des écoles.

Revendications FO

Arrêt des postes bloqués

Rétablir les deux phases du mouvement et les CAPD.

60 stagiaires en 2023

7 ont subi un suivi renforcé (PIFIR). Parmi eux :

- 4 n'ont pas été titularisés et ont eu un renouvellement de leur année de stage.
- 1 a été licencié ;
- 1 est en longue maladie.
- 1 est en prorogation pour valider le master.

Les conditions d'entrée dans le métier, la masterisation, la mise en responsabilité seul ou en binôme engendrent stress et surcharge de travail incompatible avec une vie personnelle. Les pressions, les affectations éloignées sont autant de facteurs qui impactent la titularisation. Les mères de familles sont particulièrement exposées et représentent une grande partie des stagiaires qui sont en renouvellement. Nous considérons qu'il s'agit d'une discrimination qui doit cesser. FO a alerté sur les affectations des stagiaires qui auraient été faites en fonction de l'ordre alphabétique. Le DASEN a réfuté cette affirmation.

Nombre de Stagiaires et d'apprentis professeurs en 2024

16 stagiaires à mi-temps
45 stagiaires à temps plein
30 contractuels alternants



« Le saisonnier de l'Éducation Nationale »

L'administration fait le choix de l'enseignant jetable. Elle appelle des enseignants contractuels pour boucher les trous de l'hiver lorsque la situation du remplacement sera devenue critique. Objectif enseigner à moindre coût, ne pas rémunérer l'année entière, ne pas ouvrir le droit au CDI après 6 ans d'exercice continu.



Nombre de contractuels

0 en français
2 en occitan
4 en basque

MOUVEMENT INTER

Mouvement inter départemental		Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes satisfaites
Sorties du département phase informatisée		10	10
Entrées dans le département phase informatisée		901	32
Entrées par Postes à profil (Pop)	2 postes en occitan	?	1 pourvu
	6 postes en inclusives	?	6 pourvus
Entrées par INEAT EXEAT		?	3

- A peine 3.5% des demandes d'entrées dans le département satisfaites au mouvement informatisé ce chiffre bien que stable reste extrêmement bas.
- Seulement 3 INEAT prononcés en 2024 en lieu et place des 33 INEAT accordés en 2023. La situation des mutations sclérosée par la loi de la transformation de la fonction publique (recours aux contractuels ponctuellement, recours aux apprentis professeurs pour effectuer des décharges, stagiaires en responsabilité à temps plein) s'aggrave encore en 2024 du fait de l'entrée en vigueur de la réforme des retraites

Une des conséquences de la réforme des retraites, quasiment pas d'INEAT

Allongement de la durée de cotisation :

- Baisse d'1/3 des départs à la retraite.
- Des collègues usés par la carrière sont obligés de rester
- Des collègues en plein milieu de carrière privés de postes faute de mutation.

RETRAITES



	2024	2023
Nombre de départs à la retraite	42	62
Nombre de demandes de retraite progressive	14 Toutes les demandes ont été acceptées	

RETRAITE DES ENSEIGNANTS



➤ **Les conséquences médicales et sociales des refus de muter sont nombreuses:**

- Souffrance au travail engendrant troubles alimentaires, pathologie musculo squelettiques, accidents de la route liés à la fatigue, à l'endormissement au volant, burn-out liés au stress et à la surcharge de travail.
- Conditions de vie psychologiquement et matériellement dégradées engendrant problèmes de vie privée.



➤ **Près d'un quart des entrées dans le département est hors barème.**

FO est intervenu pour dénoncer le recours aux postes PoP. Certains des postes école inclusive du département bénéficiaient déjà d'une équipe stable de professeurs des écoles, il n'y avait pas de difficultés de recrutement, le profilage découvert au dernier moment a chassé des collègues qui souhaitaient rester.

Pour FO, ce sont les départs en formation spécialisée qu'il faut favoriser dans notre département au lieu de créer des passe-droits à l'entrée en pillant les ressources en enseignants spécialisés des autres départements.

	Rupture conventionnelles	démissions	Temps partiels	Disponibilité
acceptées	6	4	295	42
refusées	0	0	26	5

Les 26 refus de temps partiels concernent des collègues occupant des postes de directeurs, de remplaçants ainsi que des demandes de mi-temps annualisés. Le DASEN indique qu'il y a eu beaucoup de demandes de mi-temps annualisés cette année. C'est le projet

présenté qui a motivé la décision d'accord ou du refus précise-t-il.

FO reconnaît que les Pyrénées Atlantiques font figure d'exception en accordant la très grande majorité des demandes contrairement aux autres départements. Pour les collègues qui souhaitaient un temps partiel mais qui sont bloqués par le poste qu'ils occupent nous avons demandé au directeur académique pourquoi des affectations temporaires n'étaient pas proposées. Le DASEN refuse, tout en indiquant qu'au cas par cas en fonction des situations, certains remplaçants ou directeurs ont obtenu le temps partiel.

Remplacement

Il y a 225 remplaçants dans le département. Concernant les décharges de direction le DASEN indique que le département a de bons résultats avec des circonscriptions qui déchargent plus que de droit mais il reconnaît que les circonscriptions rurales d'Orthez, d'Oloron ont été impactées. Certaines décharges n'ont pas été effectuées et, lorsque cela a été fait, ce n'était pas le jour prévu : « ce n'est pas satisfaisant » concède-t-il.

Revendications FO

La moitié des écoles du département ont 3 classes ou moins, il est urgent d'établir une décharge hebdomadaire pour tous les directeurs d'écoles

Enseignement Spécialisé dans le 64

- 34 ULIS école
- 37,5 ETP RASED
- 2 UEAM
- 2 UEA
- 34 postes de psy EN dont 8 contractuels et 5 postes vacants.

L'enseignement spécialisé est fortement dégradé, couplé au manque de moyen des CMPP c'est tout l'accompagnement de la difficulté scolaire qui est en péril.

Concernant la difficulté de recruter des psychologues en jeu 2 problématiques :

- Une volonté de recalcr les candidats du concours national : cette année 52 postes ouverts sont restés non pourvus. En 3 ans, ce sont 112 postes non pourvus. Tous les candidats ont un master de psychologie, ils ont le niveau, le refus de les admettre est une volonté d'orchestrer la pénurie.
- Le décret 2017 créant le corps de Psy EN a détaché les psychologues du corps des professeurs et mis un terme aux passerelles qui permettaient de passer d'une fonction à l'autre. Le statut a ouvert la porte à la remise en cause des acquis, à la pénurie ainsi qu'à l'externalisation des missions. FO était la seule à voter contre en 2017.

• **Question FO entretien de direction**

Alors que la masse de travail des directeurs ne cesse de croître, que nombre de décharges de direction sont annulées par manque de remplaçants, en application des décrets de la loi Rilhac, une nouvelle charge vient peser sur les directeurs en cette rentrée : l'entretien de direction.

Nous alertons sur l'impact potentiel de cet entretien sur les directeurs fortement fragilisés qui sont dans l'incapacité de répondre à l'ensemble des exigences. FO a demandé un cadrage départemental : -Où l'entretien se déroulera-t-il ? Confirmation que les entretiens se dérouleront sur du temps de classe ? Sur quoi portera l'entretien et dans quels objectifs ?

Pas de réponse précise : « Les directeurs ont été informés en juin, il ne faut pas stresser, il n'y a pas d'enjeu sur la carrière. 15 jours avant l'entretien, les directeurs recevront un mél leur indiquant la date et le lieu ».

Pour FO cette réponse n'est pas satisfaisante, par ailleurs, le planning d'un directeur est extrêmement chargé, une planification à 15 jours n'est pas réaliste.

AESH pas d'amélioration

- Il y a 1151 AESH dans le département.
- 15 ont eu leur quotité de travail augmenté.

Pas de réponses précises concernant l'enveloppe départementale supplémentaire octroyée.

Ce n'est pas encore stabilisé. Actuellement les ETP supplémentaires couvrent à peine les besoins de l'accompagnement méridien.

Promotion 2024



	Nombre de promouvables	Nombre de promus
Avancement accéléré à l'échelon 7	66	20
Avancement accéléré à l'échelon à l'échelon 9	89	26
Passage à la hors classe	789	181
Passage à la classe exceptionnelle	360	181

Les listes des promus sont parues le 16 juillet, elles sont consultables sur le site de la DSDEN onglet enseignants.

Appréciation rendez-vous de carrière année 2023/2024

Les collègues ayant eu un RDV de carrière l'an passé recevront l'appréciation du DASEN en octobre.

Qui ne dit mot consent : en cas de désaccord avec l'appréciation de l'IA-DASEN, vous avez 30 jours pour déposer un recours. Pour être accompagnés, aidés contactez-le SNUDI-FO snudifo64@gmail.com.

Pourquoi formuler un recours ?

- Pour utiliser son droit à exprimer son avis sur l'appréciation et saisir l'opportunité qu'elle soit modifiée en conséquence
- Parce que l'appréciation permet un avancement accéléré au 7ème et au 9ème échelon.
- Parce que l'appréciation est définitive pour l'avancement à la hors-classe!
- L'absence de contestation permet au ministère et aux direction départementale d'affirmer "Les enseignants sont satisfaits de PPCR !"



N'hésitez plus à contester votre appréciation: c'est un DROIT, il faut le faire valoir !

Pour le SNUDI-FO, PPCR c'est toujours non !

PPCR a ouvert la voie à la loi de transformation de la Fonction publique introduisant l'individualisation.

FO a eu raison de ne pas signer PPCR qui entérinait dès 2017 la baisse du pouvoir d'achat des personnels !

Le décret de 2017 remet en cause nos garanties statutaires :

- Il a instauré le règne de l'arbitraire avec des appréciations injustifiées suite aux rendez-vous de carrière qui peuvent pénaliser lourdement les personnels dans leur évolution de carrière ;
- il exclut la majorité des collègues du 3ème grade qu'il a instauré, la classe exceptionnelle ;
- il a supprimé pour la majorité des échelons la possibilité pour les personnels d'être promus au grand choix ;
- il a mis en place « l'accompagnement » que les IEN peuvent déclencher à tout moment, « accompagnement » donnant lieu à de nombreuses visites en classe qui pourront être effectuées par l'IEN, le conseiller pédagogique, voire des maîtres formateurs.

Serai-je concerné par un RDV de carrière cette année ?

- 1er RDV : pour les collègues qui sont dans la 2ème année du 6ème échelon en 2024-2025, c'est-à-dire ceux qui sont passés au 6ème échelon entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024.
- 2ème RDV : pour les collègues qui ont en 2024-2025 une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8ème échelon, c'est-à-dire ceux qui sont passés au 8ème échelon entre le 01/03/2023 et le 29/02/2024.
- 3ème RDV : pour les collègues qui sont en 2024-2025 dans la 2ème année du 9ème échelon, c'est-à-dire ceux qui sont passés au 9ème échelon entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024.

! Pour que nous portions votre voix dans les instances,
pour Résister, Revendiquer, Reconquérir, j'adhère au SNUDI-FO 64

Contact 06 30 52 76 83 snudifo64@gmail.com

